



N° 1

Le 2 janvier 1992

M^{me} McDOUGALL SE RÉJOUIT DE LA DÉCLARATION DES DEUX CORÉES SUR LES QUESTIONS NUCLÉAIRES

M^{me} Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a félicité aujourd'hui les Corées du Sud et du Nord de leur déclaration conjointe du 31 décembre 1991, dans laquelle les deux pays annonçaient leur intention de faire de la péninsule coréenne une zone dénucléarisée.

«Le Canada se réjouit de la déclaration conjointe des Corées du Sud et du Nord sur les questions nucléaires. Il s'agit là d'une nouvelle étape importante sur la voie des progrès réalisés ces derniers mois en vue d'améliorer les relations entre les deux Corées et de réduire les tensions dans la péninsule», a déclaré M^{me} McDougall.

Dans leur déclaration conjointe, les deux Corées s'engagent à ne pas mettre au point, posséder ou utiliser des armes nucléaires, à ne pas posséder d'usines de retraitement ou d'enrichissement de l'uranium et à n'utiliser l'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques. La déclaration prévoit aussi la création d'un comité mixte qui procédera à des inspections des installations nucléaires dans les deux pays pour vérifier la dénucléarisation de la péninsule. La déclaration doit être signée le 20 janvier par les premiers ministres de Corée du Sud et de Corée du Nord et être ratifiée par les gouvernements des deux pays.

Le Canada se félicite aussi de ce que la Corée du Nord ait accepté de signer un accord complet de garanties nucléaires avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément aux obligations qu'elle a contractées aux termes du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, et la presse de signer et de mettre en oeuvre un tel accord sans plus attendre.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874